

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/108

Objet : Majoration du montant de l'attribution de compensation de la Ville d'Hazebrouck dans le cadre du contrat de ville

Séance du mardi vingt-sept juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Didier TIBERGHIE – Jean-Luc CAPPART – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Jean-Pierre BATAILLE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Anne VANPEENE – Christian BELYNCK

Procurations (15) : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ – Sabrina FLORQUIN-BONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Audrey SCHERRIER à Céline SAUZEAU – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIE – Pascal DECOOPMAN à Sandrine KEIGNAERT – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSENS – Jean-Luc DEBERT à Caroline LANDTSHEERE – Frédéric JUDE à Eddie DEFEVERE – Mark MAZIERES à Éric SMAL – Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS – Laurence BARROIS à Carole DELAIRE – Emidia KOCH à Luc EVERAERE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le président



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/108

Objet : Majoration du montant de l'attribution de compensation de la Ville d'Hazebrouck dans le cadre du contrat de ville

Dans le cadre du pacte fiscal et financier solidaire voté le 05 juillet 2022, il est prévu que la CCFI accompagne les communes qui bénéficient des actions du contrat de ville par une majoration de leur attribution de compensation de 150 000 euros au titre de chaque année du contrat de ville, à compter de l'exercice 2022.

A ce jour, seule la commune d'Hazebrouck est concernée par un contrat de ville.

En plus de cette majoration annuelle de 150 000 euros, il est proposé une majoration exceptionnelle d'un montant de 867 150 euros, correspondant au solde cumulé des fonds de concours non utilisés pour la période 2016-2021. En effet, sur cette période, la CCFI a provisionné 150 000 euros par an (soit 900 000 euros), dont seule la somme de 32 850 euros a pu être mobilisée par la commune d'Hazebrouck.

Les mouvements budgétaires associés à cette majoration ont été effectués lors de la Décision modificative votée le 05 juillet 2022.

Considérant le pacte fiscal et financier solidaire approuvé par délibération n°2022/061 du 05 juillet 2022 ;

Vu la délibération 2021/185 du 14 décembre 2021 fixant les montants des attributions de compensation provisoire pour l'exercice 2022 ;

Il vous est proposé :

- de valider la majoration annuelle de 150 000 euros de l'attribution de compensation de la commune d'Hazebrouck, à compter de l'exercice 2022 et pour toute la durée du contrat de ville,
- de valider la majoration exceptionnelle de 867 150 euros de l'attribution de compensation de la commune d'Hazebrouck de l'année 2022 au titre des fonds de concours non-utilisés par la commune pour la période 2016-2021,

Vote :

**Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0**

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 27 septembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Valentin BELLEVAL

